

Guide sur la façon de remplir une demande d'équipe Santé familiale

Le présent guide, à savoir, le document n° 4, fait partie de l'Infotrousse sur la troisième vague des équipes Santé familiale, qui contient les documents suivants :

- **Document n° 1 - Introduction aux équipes Santé familiale :**
Ce document offre un aperçu des équipes Santé familiale, de leurs rôles et de leurs principes directeurs, ainsi qu'un rapport d'étape sur leur mise en œuvre.
- **Document n° 2 – Demande d'aide financière (financement de démarrage) :**
Un financement maximal de 2 000 \$ est offert pour aider les groupes à couvrir les coûts qu'ils engagent pour remplir le *formulaire de demande de la troisième vague des équipes Santé familiale*. Ce document précise les critères d'admissibilité et les dépenses visées par le financement.
- **Document n° 3 - Formulaire de demande et liste de vérification de la troisième vague des équipes Santé familiale :**
Cette demande doit être présentée si vous souhaitez mettre sur pied une équipe Santé familiale. La *demande* est accompagnée du *Guide sur la façon de remplir une demande d'équipe Santé familiale*.
- **Document n° 4 - Guide sur la façon de remplir une demande d'équipe Santé familiale :**
Ce guide accompagne le *formulaire de demande et la liste de vérification de la troisième vague des équipes Santé familiale*. Il offre des conseils utiles sur la façon de remplir la demande. Il est fortement recommandé que tous les intéressés lisent le guide avant de remplir la demande ou au moment de le faire.
- **Document n° 5 - Formulaire de consentement concernant les renseignements personnels :**
Ce formulaire de consentement donne au ministère de la Santé et des Soins de longue durée la permission de communiquer vos renseignements personnels si votre demande est acceptée.

De plus, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (ministère) a élaboré 18 autres guides, qui sont disponibles sur le site Web du ministère à http://www.health.gov.on.ca/transformation/fht/fht_guides.html. Veuillez consulter le(s) guide(s) proposé(s) pour chaque question ci-dessous pour obtenir des renseignements supplémentaires au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire de demande.

Qu'est-ce que le présent guide?

Le présent guide offre un aperçu du processus de sélection des équipes Santé familiale ainsi que des renseignements et conseils question par question servant à remplir la demande. La section question par question indique également les noms des guides du ministère qui pourraient vous aider à remplir chaque section. **Le ministère recommande que vous vous serviez du présent guide pour remplir la demande d'équipe Santé familiale, puisqu'il contient de nombreux détails sur les exigences relatives aux équipes Santé familiale ainsi que des conseils sur la façon de répondre aux questions.**

Séances d'information sur les équipes Santé familiale

Pour aider à faire démarrer le processus de demande de la troisième vague des équipes Santé familiale, le ministère tiendra des séances d'information à certains endroits dans les régions à partir du début janvier 2006. Les détails précis concernant la date et le lieu de chacune de ces séances et la façon d'y participer seront affichés sur le site Web du ministère et transmis directement à ceux qui nous ont déjà écrit ou appelés pour nous faire part de leur intérêt pour les équipes Santé familiale.

Objectifs des séances d'information :

1. décrire le contexte des équipes Santé familiale ainsi que leur rôle clé dans le cadre du plus vaste programme de transformation des soins de santé;
2. partager les renseignements sur l'élaboration des équipes Santé familiale à ce jour;
3. diffuser des renseignements et distribuer des guides pratiques que les intéressés peuvent utiliser pour remplir leur demande d'équipe Santé familiale;
4. permettre aux participants à la séance de partager des idées et des occasions de collaboration locale.

Chaque séance comprendra ce qui suit :

- un aperçu de l'initiative des équipes Santé familiale donné par des hauts fonctionnaires du ministère;
- une période de questions;
- une brève description des aspects importants de l'élaboration des équipes Santé familiale et du soutien auquel vous pouvez vous attendre de la part du ministère;
- une discussion facilitée.

Comment les demandes d'équipes Santé familiale seront-elles évaluées?

À l'instar des demandes des première et deuxième vagues d'équipes Santé familiale, chaque demande sera évaluée selon cinq thèmes :

1. Besoins de la population

La présente section donnera au ministère un aperçu de la population que l'équipe Santé familiale que vous proposez compte desservir, notamment en ce qui concerne la géographie, les données démographiques sur la population et la disponibilité actuelle des services de santé.

2. Caractère adéquat des programmes/services proposés et intégration

La présente section aidera le ministère à déterminer si l'équipe Santé familiale que vous proposez fournira des services complets, en assurera la prestation et répondra aux besoins de votre collectivité identifiés dans la section précédente. La présente section indiquera également au ministère si vous comptez offrir des services en coordination avec d'autres fournisseurs dans votre collectivité.

3. Ressources humaines en matière de santé

La présente section aidera le ministère à identifier les ressources humaines dont l'équipe Santé familiale que vous proposez a besoin pour offrir les programmes et services que vous avez identifiés dans la présente demande.

4. Partenariats communautaires

La présente section aidera le ministère à déterminer si vous avez collaboré avec d'autres fournisseurs de soins de santé locaux et si ceux-ci appuient l'équipe Santé familiale que vous proposez.

5. Degré de préparation à commencer le travail

La présente section aidera le ministère à établir le temps nécessaire pour que l'équipe Santé familiale que vous proposez commence son travail et à déterminer si un espace et des fournisseurs ont été choisis pour votre équipe Santé familiale.

Chaque thème est décrit de façon plus détaillée dans la section question par question du présent guide. Outre les thèmes identifiés ci-dessus, les propositions visant la mise sur pied d'une équipe Santé familiale doivent :

- démontrer qu'il y a des liens et un soutien appropriés de la part des acteurs clés (par ex., les médecins ou autres fournisseurs et les organismes communautaires pertinents) permettant de fournir la gamme complète de soins primaires;
- identifier la circonscription hospitalière proposée et les besoins de la population desservie et démontrer que l'équipe Santé familiale proposée répondra aux besoins de la population.

Un comité d'experts du ministère examinera toutes les demandes en conformité avec les thèmes mentionnés. Ce n'est qu'à la fin du processus d'examen que le personnel du ministère discutera avec les intéressés des détails concernant leur demande.

Qu'arrive-t-il si notre demande d'équipe Santé familiale est retenue? (délais et plan de travail)

Si votre demande d'équipe Santé familiale est retenue, le personnel du ministère vous avisera des étapes de mise en œuvre à suivre, notamment la rédaction de votre demande de subvention pour la création d'une équipe Santé familiale et l'élaboration de votre plan d'activités et de votre plan opérationnel. À cette étape-ci de la demande, vous devriez examiner vos délais et votre plan de travail liés à l'élaboration de ces éléments essentiels, au cas où votre demande serait retenue. Vous pouvez indiquer vos délais confirmés et votre plan de travail dans votre trousse de demande, mais cet élément n'est ni obligatoire, ni évalué ou noté.

Guides à consulter :

- *Liste de vérification de la mise en œuvre d'une équipe Santé familiale*
- *Guide de demande de subvention pour la création d'une équipe Santé familiale*

Guide question par question sur le formulaire de demande des équipes Santé familiale :

Question 1 :

Veillez fournir les renseignements de la personne-ressource avec laquelle le ministère devrait communiquer.

- Tous les intéressés doivent inclure « équipe Santé familiale » dans le nom de leur groupe.

Question 2 :

La présente question vise à déterminer la région de la province dans laquelle l'équipe Santé familiale que vous proposez sera située.

- Pour trouver celui des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé dans lequel est située l'équipe Santé familiale que vous proposez, vous pouvez vous servir du localisateur du ministère, disponible à <http://www.prioritysetting.ca/lhinlocator/lhinlocatorfr.aspx>.

Question 3 :

La présente question vise à déterminer le type de gouvernance qui s'applique à l'équipe Santé familiale que vous proposez ainsi que les partenaires qui participeront à la gouvernance de l'équipe Santé familiale que vous proposez (s'il y a lieu).

- Assurez-vous de fournir des détails sur la façon dont participeront tous les groupes participant à la gouvernance de l'équipe Santé familiale que vous proposez.

La *gouvernance* désigne la manière dont les activités de l'équipe Santé familiale seront gérées et supervisées.

Les équipes Santé familiale pourront choisir l'un des trois types de gouvernance de base suivants :

- les *groupes communautaires* devront être enregistrés en tant qu'organismes sans but lucratif et régis par un conseil d'administration qui comprend des représentants de la collectivité;
- les *groupes de fournisseurs* peuvent être constitués en personnes morales, en partenariats ou en associations professionnelles;
- les *groupes mixtes de fournisseurs et de regroupements communautaires* se composeront d'un organisme sans but lucratif ou communautaire et d'un groupe de fournisseurs sous une forme ou une autre.
- **Guide à consulter :** Le *Guide de gouvernance et de reddition des comptes* offre des renseignements supplémentaires sur les types de gouvernance qui peuvent s'appliquer aux équipes Santé familiale.
- Le ministère collaborera avec certaines équipes Santé familiale pour élaborer davantage les dispositions en matière de reddition des comptes dans le cadre du processus de mise en œuvre.

Question 4 :

L'Ontario dispose d'un choix de modèles de pratique des soins de santé primaires. Si l'équipe Santé familiale que vous proposez s'appuiera sur l'un de ces modèles, veuillez indiquer le modèle approprié dans la liste de vérification fournie, le nom et le numéro du groupe, ainsi que le nom du médecin principal.

Guide à consulter : Le *Guide de rémunération des médecins* présente une description des modèles de rémunération des médecins. Tous les médecins qui font partie d'une équipe Santé familiale doivent être visés ou accepter d'être visés par l'un des types de rémunération déterminés.

THÈME I : Besoins de la population

La présente section donnera au ministère de la Santé et des Soins de longue durée un aperçu de la population que l'équipe Santé familiale que vous proposez compte desservir, notamment en ce qui concerne la géographie, les données démographiques sur la population et la disponibilité actuelle des services de santé.

Question 5 :

La présente réponse nous donnera un aperçu des caractéristiques de votre circonscription hospitalière. La circonscription hospitalière est la zone géographique dans laquelle résident les patients de votre équipe Santé familiale.

- Veuillez indiquer les renseignements suivants et tout autre détail susceptible d'avoir une incidence sur la santé ou l'accès aux soins de santé primaires de votre collectivité.
 - les limites géographiques, notamment la municipalité/le canton et le comté/le district/la région;
 - la taille et la répartition de la population;
 - la proximité à d'autres services de soins de santé (pour la liste des autres services de soins de santé, voir la question 7).
- Vous trouverez des renseignements sur votre collectivité sur le site Web de Statistique Canada, à <http://www12.statcan.ca/english/profil01/PlaceSearchForm1.cfm>.

Question 6 a) :

Veuillez indiquer le nombre de patients présentement inscrits à votre modèle de pratique actuel (le cas échéant) et le nombre de patients dont vous prévoyez l'inscription auprès de votre équipe Santé familiale (veuillez remarquer que ces chiffres peuvent différer de la population totale de votre circonscription hospitalière visée à la question 5).

- Les *patients dont l'inscription est prévue* sont le nombre total de patients dont vous prévoyez l'inscription auprès de votre équipe Santé familiale lorsque l'équipe fonctionnera à pleine capacité et que tous les fournisseurs auront été recrutés.
 - Si vous faites déjà partie d'un modèle de pratique, il s'agit alors des patients présentement inscrits auprès de votre pratique, en plus des autres patients dont vous prévoyez l'inscription.
- **Guide à consulter :** *Guide d'inscription des patients*

Question 6 b) :

Dans votre réponse, veuillez fournir des renseignements sur les besoins de vos patients en matière de soins de santé primaires et décrire, s'il y a lieu, les patients prioritaires dans votre collectivité (c.-à-d., ceux qui ont le plus besoin d'aide).

Veillez indiquer toute caractéristique susceptible d’avoir une incidence sur la santé de vos patients inscrits, notamment :

- le statut socio-économique, notamment le niveau de chômage, la répartition des revenus et de la richesse, ainsi que la répartition des niveaux d’instruction dans votre collectivité;
 - les risques professionnels, notamment l’industrie et les questions liées à la sécurité au travail, telles que l’exposition à l’asbestos;
 - le fardeau de la maladie, notamment les diagnostics ou états les plus importants, y compris les comorbidités, qui touchent les membres de votre collectivité (veillez fournir les données disponibles);
 - les facteurs de risque modifiables, qui peuvent avoir une incidence sur la santé des membres de votre collectivité, tels que le tabagisme, l’obésité, etc. (veillez fournir les données disponibles);
 - la structure par âge, notamment la répartition par âge de votre collectivité (par ex., le pourcentage des personnes dans votre collectivité âgées de plus de 70 ans, le pourcentage des bébés et des enfants);
 - l’origine ethnique, notamment des renseignements sur la composition ethnique de la population de votre collectivité et l’identification des états de santé associés à des collectivités ethniques particulières;
 - les francophones/les obstacles linguistiques, notamment des renseignements sur la population francophone ou autre qui doit être desservie, comme l’état de santé connu, l’accès actuel aux services en français dans la région, etc.
- Outre ce que vous savez déjà grâce à votre pratique, vous trouverez des renseignements sur le profil des collectivités sur le site Web de Statistique Canada, à <http://www12.statcan.ca/english/profil01/PlaceSearchForm1.cfm>.
 - Pour de plus amples renseignements sur les déterminants de la santé précités, veuillez consulter www.canadian-health-network.ca.

Question 7 :

a. Veillez donner un aperçu des fournisseurs de soins de santé primaires et des services de soins de santé qui sont présentement disponibles dans votre collectivité et décrivez comment ils répondent aux besoins de la population. En voici des exemples (la liste n’est pas exhaustive) :

Fournisseurs :

- Médecin(s) de famille
- Infirmier(s) praticien(s) ou infirmière(s) praticienne(s)
- Services de spécialistes
- Autre(s) groupe(s) modèle(s) de soins primaires (par ex., GSF, etc.)

Services :

- Services de santé mentale
- Services de pharmaciens
- Clinique(s) sans rendez-vous

- Conseils sur la nutrition
- Unité(s) de santé publique
- CASC
- Hôpital/hôpitaux
- Réadaptation
- Soins palliatifs
- Soins urgents/très urgents
- Services de diagnostic

b. Veuillez décrire ce que vous considérez comme des lacunes sur le plan des soins de santé primaires (s'il y a lieu) dans votre collectivité (c.-à-d., les services de soins de santé qui ne sont pas disponibles) et expliquez la cause de ces lacunes (par ex., patients ne résidant pas dans la circonscription hospitalière, nombre insuffisant de fournisseurs, etc.). Veuillez aussi décrire celles parmi ces lacunes qui, selon vous, sont prioritaires pour la population de votre collectivité, en vous fondant sur les besoins de la population en matière de santé décrits à la question 6 b).

Question 8 :

Dans votre réponse, veuillez décrire le rôle que vous proposez à votre équipe Santé familiale de jouer dans la prestation de soins primaires à la collectivité, ainsi que la façon dont vous pensez que l'équipe améliorera la prestation de soins de santé primaires. Vous décrierez ainsi comment l'équipe Santé familiale que vous proposez répondra aux besoins en matière de soins de santé primaires dans votre collectivité.

- Veuillez indiquer les programmes spéciaux et nécessaires destinés à votre population cible que vous planifiez ou mettez en œuvre par l'intermédiaire de l'équipe Santé familiale que vous proposez (par ex., un programme de prévention des chutes destiné à une population ayant une proportion élevée de patients inscrits de plus de 70 ans, ou un programme de gestion du diabète dans une collectivité ayant une proportion élevée de patients autochtones).

THÈME II : Caractère adéquat des programmes/services proposés et intégration des services

La présente section aidera le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à déterminer si l'équipe Santé familiale que vous proposez fournira des services complets, en assurera la prestation et répondra aux besoins de votre collectivité identifiés dans la section précédente. La présente section indiquera également au ministère si vous comptez offrir des services en coordination avec d'autres fournisseurs dans votre collectivité.

Question 9 :

Veillez indiquer les services de soins primaires que l'équipe Santé familiale que vous proposez fournira à vos patients inscrits et fournissez les renseignements suivants :

Services qui doivent être fournis : Si l'équipe Santé familiale que vous proposez ne fournira **pas** un service énuméré, assurez-vous d'expliquer pourquoi vous n'offrirez pas le service.

- Nous avons laissé des espaces dans le tableau pour que vous puissiez ajouter d'autres programmes que vous aimeriez offrir, le cas échéant, pour répondre aux besoins de votre collectivité. À titre d'exemple, vous pourriez offrir des services aux aînés ou des soins à la population autochtone.
- **Directement ou en coordination avec d'autres :** Veillez vous assurer d'indiquer si l'équipe Santé familiale que vous proposez fournira les services directement ou en coordination avec d'autres fournisseurs qui ne font pas partie de l'équipe Santé familiale. Par exemple, une équipe Santé familiale pourrait fournir des soins obstétricaux, prénatals et postnatals en coordination avec un hôpital communautaire ou un cours de promotion de la santé en coordination avec une association locale sans but lucratif. D'autres exemples de partenariats avec des fournisseurs figurent à la question 7.
- Veillez aussi fournir tous les détails possibles sur les services que vous comptez offrir. Par exemple, les « programmes organisés de promotion de la santé et de prévention des maladies » devraient comprendre des dépistages et immunisations systématiques, mais pourraient aussi comprendre un programme de renoncement au tabac. L'« éducation des patients et les soins préventifs » pourraient comprendre une séance de prévention des chutes destinée à une collectivité ayant une proportion élevée de personnes âgées, tandis que les « programmes de gestion des maladies chroniques » pourraient comprendre une clinique du diabète à l'intention d'une collectivité ayant une forte incidence de diabète. Les services devraient se rapporter aux besoins de la collectivité abordés aux questions 6 b) et 7 b).

Question 10 :

La plupart des équipes Santé familiale ne fourniront pas de services prévus par la *Loi sur les établissements de santé autonomes* et devront développer des liens pour coordonner l'accès à l'imagerie diagnostique, aux services de laboratoire et à la chirurgie de jour. Dans votre réponse, vous devriez décrire la façon dont vous coordonnerez l'accès à ces services pour vos patients inscrits.

- Si l'équipe Santé familiale que vous proposez compte demander un *permis d'établissement de santé autonome*, veuillez vous assurer d'indiquer pourquoi votre collectivité a besoin d'un établissement de santé autonome.
- **Guide à consulter :** Veuillez consulter le *Guide d'obtention d'un permis d'établissement de santé autonome* avant de décrire votre plan d'expansion des services de diagnostic ou autres.

THÈME III : Ressources humaines en matière de santé

La présente section aidera le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à identifier les ressources humaines dont l'équipe Santé familiale que vous proposez a besoin pour offrir les programmes et services que vous avez identifiés dans la présente demande.

Question 11 :

- Le présent tableau indique si votre équipe est interdisciplinaire et offre des renseignements sur les groupes mixtes de fournisseurs de services et les services qu'ils fourniront.
- Pour être admissible en tant qu'équipe Santé familiale interdisciplinaire, votre équipe **doit** comprendre **au moins** un médecin et au moins un des fournisseurs suivants :
 - Infirmier autorisé ou infirmière autorisée
 - Infirmier praticien ou infirmière praticienne
 - Pharmacien(ne)
 - Travailleur ou travailleuse en santé mentale
 - Diététiste
- « *ETP* » Équivalent temps plein. Un ETP équivaut à un poste à traitement annuel comblé et à temps plein. Par exemple, une infirmière praticienne occupant un poste permanent à temps plein et avec garantie d'heures de travail équivaudrait à un ETP.
- « *nombre proposé de fournisseurs qui font déjà partie du personnel* » Le nombre de chaque type de fournisseur faisant *déjà* partie de votre groupe de soins de santé, par exemple, une infirmière qui est présentement employée par votre groupe. Veuillez indiquer l'ETP pour chaque type de fournisseur.
- « *total proposé pour l'équipe Santé familiale* » Le nombre total de fournisseurs de chaque type que vous souhaitez inclure dans l'équipe Santé familiale proposée (ce nombre comprend les fournisseurs existants énumérés dans la colonne adjacente). Veuillez indiquer l'ETP pour chaque type de fournisseur.
- « *principaux services fournis par le(s) praticien(s)* » Les services (énumérés à la question 9) auxquels chaque type de fournisseur peut participer (par ex., les infirmières praticiennes participeront aux évaluations de santé).
- Si un type de fournisseur participera à des services ou activités qui ne sont pas énumérés à la question 9, veuillez expliquer pourquoi il fait partie de l'équipe Santé familiale (c.-à-d., indiquez les autres services et activités auxquels il participera).

- **Guides à consulter :**

- Le *Guide sur les rôles et responsabilités des équipes multidisciplinaires* et le *Guide des méthodes de pratique en équipe* décrivent les champs d'activité des professionnels apparentés qui peuvent faire partie des équipes Santé familiale.
- Le *Guide de rémunération des médecins* offre des détails sur les modèles de rémunération et les conditions d'admissibilité en matière de ressources humaines. Certains modèles de rémunération des médecins prévoient des conditions d'admissibilité qui peuvent comprendre un nombre minimal et un nombre maximal de médecins. Lorsque vous choisissez les membres de votre équipe, veuillez vous assurer que le modèle de rémunération que vous privilégiez autorise le nombre de membres que vous proposez.

Question 12 :

La plupart des fournisseurs de l'équipe Santé familiale seront situés au même endroit pour renforcer le travail d'équipe et la communication. Toutefois, il est reconnu que, dans certains cas, l'accès peut être amélioré lorsque les fournisseurs travaillent à différents endroits au sein de la circonscription hospitalière. Si les membres de l'équipe ne seront pas situés au même endroit, nous aimerions savoir comment l'équipe compte maintenir une communication soutenue. Une communication soutenue est une partie importante des soins d'équipe interdisciplinaire fournis par les équipes Santé familiale. Veuillez décrire la fréquence et le mode de communication entre les fournisseurs situés à différents endroits (par ex., réunions hebdomadaires par téléconférence, réunions mensuelles en personne, système électronique de mise en commun des archives médicales).

- Pour les fournisseurs sur des sites multiples, veuillez décrire la technologie qui servira à la communication.
- **Guide à consulter :** Le *Guide des méthodes de pratique en équipe* contient des renseignements sur la planification de la communication entre fournisseurs.

Question 13 :

Veuillez indiquer le numéro de téléphone de chaque fournisseur ayant pris l'engagement préliminaire de participer à l'équipe Santé familiale proposée.

- « type de fournisseur » La profession de la santé à laquelle appartient le fournisseur. Veuillez décrire de façon précise le type de fournisseur [par ex., si le fournisseur est un pédiatre, veuillez inscrire « médecin (pédiatre) »].

THÈME IV : Partenariats communautaires

La présente section aidera le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à déterminer si vous avez collaboré avec d'autres fournisseurs de soins de santé locaux et si ceux-ci appuient l'équipe Santé familiale que vous proposez.

Question 14 :

Veillez identifier les partenaires financiers qui se sont engagés à soutenir votre équipe Santé familiale. Le ministère encourage les collectivités et leurs partenaires à appuyer et élaborer des solutions imaginatives aux coûts uniques (par ex., coûts d'immobilisations) et permanents (infrastructure d'aide) pour soutenir l'introduction des équipes Santé familiale.

- Pour tous les partenaires qui se sont engagés à fournir des fonds, veuillez vous assurer de soumettre une lettre d'engagement originale signée. La lettre devrait décrire en détail la nature du soutien proposé et le montant de la contribution prévue.
- Veuillez remarquer que le ministère pourrait vous demander de vérifier votre engagement de partenariat.
- **Guide à consulter :** *Guide des partenariats de financement communautaires et d'intégration des programmes/services*

Question 15 :

L'un des objectifs du modèle d'équipe Santé familiale consiste à encourager les étudiants et les nouveaux diplômés à participer à la médecine de famille, aux équipes interdisciplinaires et aux modèles fondés sur d'autres modes de paiement. Dans votre réponse, vous décrierez vos plans visant l'intégration des étudiants et des nouveaux diplômés dans l'équipe Santé familiale que vous proposez.

Veillez décrire les rapports qui existent entre l'équipe Santé familiale que vous proposez et un centre universitaire des sciences de la santé, une université locale ou un collège. S'il n'existe présentement aucun rapport, veuillez décrire les mesures que vous prendriez pour établir de tels rapports ou favoriser la participation des étudiants et des nouveaux diplômés à votre équipe Santé familiale.

Veillez remarquer que de tels rapports sont facultatifs et que la réponse à cet égard ne sera pas évaluée.

Question 16 :

Les partenariats avec les hôpitaux sont une partie intégrante de la prestation de soins coordonnés aux patients. Veuillez décrire les partenariats qui existent ou qui existeront entre l'équipe Santé familiale que vous proposez et tout hôpital local.

- Veuillez joindre une lettre d'appui du conseil ou du PDG de tout hôpital avec lequel vous avez ou proposez un partenariat. La lettre doit préciser le soutien proposé dans les domaines suivants : gouvernance, financement (de fonctionnement et des immobilisations), ressources humaines en matière de santé, liens et autres domaines de collaboration.

Question 17 :

La présente question nous permettra de savoir si d'autres partenaires ont participé à l'élaboration de la proposition concernant votre équipe Santé familiale.

- Veuillez décrire le rôle que chaque personne ou groupe a joué dans l'élaboration de la présente demande.

Question 18 :

La présente question permettra d'identifier les personnes ou groupes avec lesquels votre équipe Santé familiale compte avoir ou a déjà eu des partenariats en vue de fournir des services (par ex., les services de santé tels que ceux mentionnés à la question 9) à votre collectivité.

- Veuillez fournir des détails sur la collaboration prévue en matière de prestation de services et le choix du moment du partenariat (c.-à-d., lorsque l'autre organisation commencera à fournir des services aux patients de votre équipe Santé familiale).
- **Guide à consulter :** Tous les intéressés doivent consulter le *Guide des partenariats communautaires et d'intégration des programmes/services*, notamment la politique sur les conflits d'intérêts. Il incombe à l'intéressé de s'assurer que les partenariats existants ou proposés ne créeront aucun conflit d'intérêts.
- Veuillez soumettre une lettre originale pour chaque partenaire énuméré. Chaque lettre devrait décrire brièvement les rôles que chaque groupe jouera au sein du partenariat. Les lettres peuvent préciser d'autres éléments, tels que les accords de participation aux bénéfices. Chaque lettre doit être signée par le partenaire.

THÈME V : Degré de préparation à commencer le travail

La présente section aidera le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à établir le temps nécessaire pour que l'équipe Santé familiale que vous proposez commence son travail et à déterminer si un espace et des fournisseurs ont été choisis pour votre équipe Santé familiale.

Question 19 :

Nous aimerions connaître le site exact où sera situé votre équipe Santé familiale, si le site a déjà été choisi. Veuillez décrire le site choisi, le cas échéant, notamment les détails de toute rénovation ou construction qui doit être effectuée sur le site avant que l'équipe ne puisse commencer son travail.

Question 20 :

Il a été démontré que l'utilisation de la technologie de l'information dans le cadre des services de soins de santé primaires comporte des avantages. Veuillez décrire comment votre équipe Santé familiale utilise présentement ou compte utiliser la technologie de l'information pour soutenir votre pratique.

Guide à consulter : *Guide de la technologie de l'information*

Question 21 :

Veillez fournir tous les détails possibles au sujet des facteurs qui auront une incidence sur le temps dont aurait besoin l'équipe Santé familiale que vous proposez pour fonctionner à pleine capacité.

Veillez fournir tous les détails possibles au sujet des facteurs qui auront une incidence sur le temps dont aurait besoin l'équipe Santé familiale que vous proposez pour fonctionner à pleine capacité. Veuillez remplir le tableau en indiquant les délais approximatifs pour chaque phase de la mise en œuvre de votre équipe Santé familiale. Le tableau suivant donne des exemples de rubriques et de certains facteurs clés qui pourraient avoir une incidence sur l'état de préparation.

Phase	Mise en œuvre	• Facteurs clés
1) 0-6 mois	Planification (plan de travail, plan d'activités, rénovations, technologie de l'information, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • État de préparation du site • Recrutement et mise en service des médecins et autres fournisseurs • Réception du financement des partenaires communautaires et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée • Achèvement de la planification des opérations et des activités
2) 7-12 mois	Mise en œuvre de l'équipe Santé familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription des patients auprès de l'équipe Santé familiale • Concentration sur les méthodes de pratique en équipe pour assurer une bonne collaboration au sein de l'équipe interdisciplinaire
3) 13-24 mois	Expansion et évaluation de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'autres membres du personnel interdisciplinaire pour élargir l'équipe • Disponibilité des spécialistes faisant partie du personnel pour mettre en œuvre un programme propre à la collectivité (gériatre) • Évaluer l'équipe Santé familiale pour identifier les points forts et les points faibles
4) à partir de 24 mois	Maintien et évaluation permanente de l'équipe Santé familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Planification des opérations et planification stratégique • Augmentation possible du nombre de patients • Évaluation permanente

Guides à consulter :

- *Liste de vérification de la mise en œuvre d'une équipe Santé familiale*
- *Guide d'élaboration du plan d'activités et du plan opérationnel*